

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2019

\*\*\*\*\*

*L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre, le Conseil Municipal de la commune de LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr BORDET Bernard, Maire.*

PRÉSENTS : Mmes BOUHIER-BONNEAU Brigitte, GROUSSET Sylvie, HERHARD Anne-Marie, VEILLAT FABIEN Florence, MM BORDET Bernard, BRISSON Noël, GIRAUD Pierre, GUITON Pierre, LUCAS Mathieu.

## ABSENTS EXCUSÉS :

Nombre de Conseillers en exercice :	9
Présents :	9
Absents excusés :	0
Pouvoirs :	0
Votants :	9
Secrétaire de séance :	Madame HERHARD Anne-Marie
Convocation :	21 novembre 2019

## ORDRE DU JOUR

### A. FINANCES

- 1) Avenant n°2 Entreprise GUINOT SAS : Travaux école
- 2) Devis LUSSAULT pour le remplacement du battant de la cloche n°1
- 3) Devis Sarl GELOT Maçonnerie pour l'étanchéité de la salle des fêtes
- 4) Devis Sarl DELAVAL pour le chauffage de la cantine
- 5) Remboursement de frais « Congrès des Maires »

### B. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

- 1) Approbation de l'avenant au contrat Vendée Territoires 2017-2020 de Vendée Sèvre Autise

### C. TRAVAUX

- 1) Portillon de l'école élémentaire
- 2) Sanitaires publics

### D. VOIRIE

- 1) Routes de Benet et de Damvix
- 2) Arrêt de bus, Place du Monument aux Morts

### E. RESSOURCES HUMAINES

- 1) Accroissement temporaire d'activité

### F. Questions diverses

## Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir accepter quatre autres points à l'ordre du jour :

A 6) : Participation financière à IISBN suite aux travaux de restauration des berges village de la Sèvre

A 2 B) : Devis de réparation de la porte de la sacristie pour l'Église

A 8) : Devis pour panneaux d'informations

B 2) : Approbation des Procès-verbaux de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « assainissement collectif »

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces quatre nouveaux points à l'ordre du jour.

## Approbation du compte rendu du 24 octobre 2019

Le compte rendu du 24 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

### A. FINANCES :

#### 1) Avenant n°2 Entreprise GUINOT SAS : Travaux école

Monsieur le Maire présente le nouvel avenant de l'entreprise GUINOT SAS qui s'inscrit en réduction du montant total des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des marchés de Travaux concernant la restructuration et l'extension du pôle scolaire, et par délibération du DEL 2018-01-05B, la commune du MAZEAU a confié le Lot 10 "Revêtement de sol" à l'entreprise GUINOT SAS BESSINES (sise à Deux-Sèvres) pour un montant HT de 9 261,15 €.

Vu la concertation avec le maître d'ouvrage, il a été convenu et arrêté ce qui suit entre la commune du MAZEAU et l'entreprise GUINOT SAS :

Lot 10 "Revêtement de sol" Entreprise GUINOT SAS	Montant HT marché initial	Montant HT avenant 1	Montant HT avenant 2	Total HT après avenants
	9261,15 €	2825,55 €	- 924,70 €	11 162,00 €

Les autres clauses restent inchangées.

Monsieur le Maire propose que l'avenant 2 Lot 10 "Revêtement de sol" à l'entreprise GUINOT SAS soit approuvé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ■ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 de GUINOT SAS décrit comme suit :

Lot 10 "Revêtement de sol" Entreprise GUINOT SAS	Montant HT marché initial	Montant HT avenant 1	Montant HT avenant 2	Total HT après avenants
	9 261,15 €	2825,25 €	- 924,70 €	11 162,00 €

- ■ PRÉCISE que cette modification sera intégrée lors du solde du paiement du Lot 10 "Revêtement de sol" à l'entreprise GUINOT SAS.

Toutefois, le Conseil Municipal souhaite émettre une réserve suite à l'évocation d'une malfaçon.

## 2) Devis LUSSAULT pour le remplacement du battant de la cloche n°1

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise LUSSAULT envoyé suite à la vérification de l'installation campanaire du 7 février 2019. Monsieur le Maire annonce que lors de cette visite de contrôle, il a été constaté une usure importante du battant de la cloche n°1 et le hors service du récepteur de pilotage d'un des deux cadrans.

Monsieur le Maire précise que le non remplacement du battant défailant accentuerait prématurément l'usure de la cloche au niveau de ses points de frappe pouvant engendrer des travaux plus importants.

Le montant du devis s'élève à 2 642.96 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget principal de la commune.

## 2B) Devis réparation de la porte de la sacristie pour l'Église

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise FABIEN pour la réparation de la porte de la sacristie comprenant le remplacement d'une fenêtre en bois pour cette même porte.

Le montant du devis s'élève à 2 576,40 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget principal de la commune.

## 3) Devis Sarl GELOT Maçonnerie pour l'étanchéité de la salle des fêtes

Suite au constat de problèmes d'étanchéité de la salle des fêtes, un devis a été demandé à la SARL GELOT Maçonnerie. Monsieur le Maire décrit les points d'intervention à effectuer sur l'infrastructure et leurs coûts :

- Étanchéité (avec pose d'un nouveau chéneau) pour 4 198,05 euros HT
- Enduit du mur (en option mais conseillé) pour 1 780,83 euros HT

Le montant du devis s'élève à un montant de 5 037,66 euros TTC.

Après discussion, les élus demandent l'obtention d'un devis comparatif avant la prise de décision.

#### 4) Devis Sarl DELAVAL pour le chauffage de la cantine

Monsieur le Maire présente le devis de la SARL DELAVAL qui concerne le raccordement de six radiateurs déjà en possession de la commune.

Le montant de ce devis est de 2 323,40 euros TTC.

Le Conseil Municipal demande un deuxième devis comparatif auprès d'une autre entreprise avant de prendre une décision définitive.

#### 5) Remboursement de frais « Congrès des Maires »

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il a participé au Congrès des Maires 2019. Il informe le Conseil Municipal des frais engagés par lui-même concernant la restauration, l'hébergement et le transport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté :

- 7 voix pour ;
  - 1 abstention.
- 
- DECIDE de rembourser M. le Maire du montant de ses frais à hauteur du barème applicable et au vu des justificatifs présentés :
  - Frais de transport Aller/ Retour : 129,00 €
  - 2 Nuitées : 220 €
  - 1 repas : 15,25 €

Le montant total des frais à rembourser est de trois cent soixante-quatre euros et vingt-cinq cents.

#### 6) Participation financière à IISBN suite aux travaux de restauration des berges village de la Sèvre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la Convention relative à la réalisation de travaux de restauration des berges de la Sèvre Niortaise qui avait fait l'objet d'une délibération en janvier 2018, la participation financière à verser à IISBN se monte à 8 116,78 euros.

#### 7) Devis LACROIX pour panneaux d'informations

L'Association « Les amis du Marais » a fait un don de 400 euros suite à la fête des campeurs afin qu'il soit acheté des panneaux consacrés à l'information sur les manifestations qui se déroulent sur la commune.

Un idéal de 3 panneaux est évoqué (1 pour chaque axe d'accès : route de DAMVIX, route de BENET et route de SAINT-SIGISMOND). En raison d'un coût de 1 924 euros HT l'unité, ce

nombre reste à définir. Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal demande un devis comparatif à La société SIGNAUX-GIROD.

## B. COMMUNAUTE DE COMMUNES :

### 1) Approbation de l'avenant au contrat Vendée Territoires 2017-2020 de Vendée Sèvre Autise

Monsieur le Maire rappelle que la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 a transformé l'organisation et l'action des collectivités locales. Elle affiche désormais un objectif de spécialisation des compétences des collectivités départementale et régionale, au travers de la suppression de la clause générale de compétences.

Pour les Communautés de communes et d'agglomération, la loi a confirmé le mouvement de consolidation des intercommunalités en relevant le seuil minimal de constitution d'un EPCI à fiscalité propre à 15 000 habitants et en renforçant le degré d'intégration des Communautés de communes et des Communautés d'agglomération en leur attribuant de nouvelles compétences obligatoires et optionnelles.

Dans ce contexte, le Département de la Vendée a proposé aux 19 intercommunalités de Vendée et à la commune de l'île d'Yeu la mise en place de Contrats Vendée Territoires. A échéance 2020, ces contrats ont vocation à regrouper un ensemble de dispositifs d'aide financière afin de passer d'une logique de programmes de subvention à une logique de territoire.

Monsieur le Maire rappelle que les Contrats Vendée Territoires ont pour objectifs de :

- favoriser un développement équilibré et durable du territoire
- flécher les subventions sur des priorités
- mettre en place un guichet unique de gestion des subventions
- développer une vision prospective du territoire.

Afin de faire converger les priorités du Département et les projets de la Communauté de Communes et des Communes de son territoire, un diagnostic du territoire a été établi et a permis de contractualiser sur les objectifs partagés suivants :

- attirer les entreprises
- faciliter l'accès aux commerces et services
- développer, diversifier et maîtriser l'habitat
- développer le potentiel touristique
- développer l'offre de soin et de santé
- poursuivre une politique culturelle de territoire ambitieuse
- protéger et valoriser les espaces naturels
- renforcer l'efficacité énergétique du territoire.

Le Contrat Vendée Territoires 2017-2020 de Vendée Sèvre Autise a inscrit une liste d'opérations dont l'enveloppe du Département s'élève à 1 973 810 €, et selon une répartition en trois catégories de projets :

- Opérations d'investissements structurantes : 70 %

- Projets communaux d'intérêt local : entre 15 et 30 %
- Opérations et actions de fonctionnement structurantes du territoire : 10 %

Des modifications prenant la forme d'ajout ou substitution d'opérations ainsi que d'ajustements dans la répartition des aides du Département, et ce dans la limite de l'enveloppe globale fixée dans le contrat, ont été proposées et figurent en annexe de l'avenant.

Vu la délibération n° 2017 03 08B approuvant et autorisant la signature du Contrat Vendée Territoires 2017-2020 avec le Département de la Vendée ;  
Considérant les termes du contrat prévoyant au cours de l'année 2019, une clause de revoyure afin de procéder aux ajustements paraissant nécessaires ;  
Considérant que le Comité Territorial de Pilotage, lors de sa réunion du 9 juillet 2019, a étudié et validé les modifications proposées par le territoire ;

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le projet d'avenant au Contrat Vendée Territoires 2017-2020 à conclure entre la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, les communes membres de l'intercommunalité et le Département, et de l'autoriser à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet d'avenant au Contrat Vendée Territoires 2017-2020 à conclure entre la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise, les communes membres de l'intercommunalité et le Département, tel que joint en annexe de la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

## 2) Transfert de la compétence « assainissement collectif » à la Communauté de Communes : Approbation des procès-verbaux de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence

VU la délibération n°2019CC\_07\_115 du Conseil de Communauté en date du 8 juillet 2019, enclenchant la procédure de transfert de la compétence « assainissement des eaux usées » à compter du 1er janvier 2020,

VU la délibération n° 2019-07-06 du Conseil Municipal en date du 25 juillet 2019, approuvant le transfert de la compétence « assainissement des eaux usées » à la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2020,

VU l'arrêté préfectoral n°2019-DRCTAJ-599 en date du 8 novembre 2019 qui modifie les compétences de la Communauté de Communes pour y intégrer la compétence « assainissement des eaux usées » à compter du 1er janvier 2020,

VU l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales renvoyant aux articles L.1321-1 à L.1321-5 du même code,

CONSIDERANT que le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert, ainsi que les transferts des emprunts et subventions transférables ayant financé ces biens,

CONSIDERANT que cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune et l'EPCI,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « assainissement collectif » à compter du 1er janvier 2020, avec la Communauté de Communes., tel que présenté en annexe.
- De l'autoriser à signer ce procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « assainissement collectif » à compter du 1er janvier 2020, avec la Communauté de Communes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce procès-verbal.

## C. TRAVAUX

### 1) Portillon de l'école élémentaire

Monsieur le Maire énonce que celui-ci est conservé pour permettre l'accueil et le départ des enfants qui prennent le bus. Un dossier de demande de subvention va être déposé afin de changer les portillons.

Madame Sylvie GROUSSET fait le bilan actuel des travaux aux membres du Conseil Municipal et propose une visite de l'école le mercredi 4 décembre à 17h30.

### 2) Sanitaires publics

Monsieur le Maire soumet deux projets au Conseil Municipal :

- L'installation d'un module de toilettes publiques automatiques ou une nouvelle construction pour une estimation comprise entre 25 000 et 30 000 euros.
- La rénovation de l'existant évaluée à un coût maximal de 10 000 euros.

Le Conseil Municipal souhaite la demande d'un devis précis de la remise en état des sanitaires actuels pour une prise de décision ultérieure.

## D. VOIRIE

### 1) Routes de Benet et de Damvix

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que l'Eurl DESCHAMP intervient pour la création du parking trois places, Route de Damvix ainsi que pour les travaux d'étanchéité le long de deux maisons en raison d'infiltration d'eau dans les murs et le curage d'un fossé, Route

de Benet.

## 2) Arrêt de bus, Place du Monument aux Morts

Monsieur le Maire précise que les travaux déjà discutés lors du dernier Conseil Municipal commencent début décembre

## E. RESSOURCES HUMAINES

### 1) Accroissement temporaire d'activité

Afin de palier au retard accumulé pour certaines tâches administratives et d'archivage pendant le congé maladie de la Secrétaire de Mairie

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité temporaire ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité :

- de créer un emploi temporaire à temps non-complet :

- Motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1° accroissement temporaire d'activité de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
- Durée du contrat : 6 mois
- Temps de travail : apprécié par Monsieur le Maire au regard des besoins du service
- Nature des fonctions : agent d'accueil polyvalent
- Niveau de recrutement : cadres d'emplois des adjoints administratifs

Et AUTORISE Monsieur le Maire à signer le ou le contrat de recrutement correspondant à la création de cet emploi temporaire,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés seront inscrits au budget.

## F. Questions diverses

- Monsieur le Maire informe que suite à la réunion de projets à la laiterie, à laquelle il était convié, des travaux sont envisagés à hauteur de 70 000 euros. Une recherche de fonds privés est engagée.
- Monsieur le Maire signifie l'arrêté pris pour fermer la route touristique suite aux fortes intempéries.
- Au niveau de la place du cimetière, les containers ne sont pas posés dans de bonnes conditions d'accès. Le terrain est très boueux et rend cet accès peu attractif. En attendant un aménagement général de cet espace, il est proposé de faire mettre par les agents communaux une couche de graviers pour rendre cet accès plus propre.



- La question du projet de columbarium est évoquée. L'entreprise doit intervenir troisième semaine de décembre.
- Une réunion est proposée le mardi 3 décembre par préparer l'édition du bulletin municipal 2020 « Le Petit Mazéen ».
- Un point est fait pour l'organisation de l'inauguration de l'école et de la Sainte-Barbe du 14 décembre.

N'ayant plus de point à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 39.